

Gel des allègements de charges : la FHP appelle le Gouvernement à revoir une mesure qui fragilise durablement le système de santé

La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) dénonce fermement le gel des allègements de cotisations patronales sur les bas salaires annoncé par le Gouvernement. Présentée comme une mesure technique, cette décision revient en réalité à augmenter une nouvelle fois le coût du travail pour les employeurs, et tout particulièrement pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme la santé.

Pour l'ensemble des entreprises françaises, l'impact de cette mesure est estimé à près de deux milliards d'euros. Dans le secteur de la santé, où les établissements font déjà face à une situation économique extrêmement dégradée, le surcoût qu'engendrerait le gel du barème des allègements est évalué à 50 M€ en année pleine, un niveau tout simplement insoutenable pour les établissements. Il fragiliserait davantage l'emploi, réduirait les capacités d'investissement et compromettrait les efforts engagés pour revaloriser les rémunérations et renforcer l'attractivité des métiers.

Cette annonce s'inscrit dans une succession de décisions particulièrement préoccupantes pour les établissements de santé privés. Le budget 2026 a déjà fortement pénalisé le secteur, avec des tarifs négatifs appliqués à la majeure partie des activités de soins. En trois ans, le nombre d'établissements privés en déficit a doublé, passant de 23 % à 46 %.

La FHP dénonce également les injonctions contradictoires adressées au secteur : alors que le Gouvernement appelle à une revalorisation des salaires et à une amélioration de l'attractivité des carrières, il refuse d'en assurer le financement dans un secteur régulé à plus de 90 % par l'Assurance maladie, tout en réduisant drastiquement les budgets de formation.

Dans ce contexte, la FHP partage pleinement les inquiétudes exprimées par le MEDEF et l'ensemble des organisations patronales sur les conséquences économiques et sociales de cette mesure. Elle appelle le Gouvernement à revoir sa position et à ouvrir sans délai un dialogue avec les secteurs concernés afin de préserver l'emploi, les capacités de soins et l'équilibre économique des établissements.

Lamine Gharbi, président de la FHP : *« J'appelle le Gouvernement à revenir sur cette mesure dénoncée par l'ensemble des organisations patronales. A défaut, les métiers de la santé, aux tarifs*

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 170 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, plus de 2,5 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.

encadrés et bloqués, doivent bénéficier d'un dispositif d'exonération. Car cette mesure pénaliserait l'emploi et les salaires alors même que les établissements privés doivent revaloriser les carrières, renforcer l'attractivité des métiers et accompagner la refonte des classifications et des rémunérations. Cela devient impossible avec des financements qui ne cessent de se dégrader. Dans un secteur financé à plus de 90 % par l'Assurance maladie, les établissements privés ne peuvent absorber seuls les hausses successives du coût du travail. À force d'accumuler les charges sans compenser les financements, c'est l'équilibre économique des établissements, l'emploi et, au final, l'accès aux soins des patients qui sont menacés. »

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 170 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, plus de 2,5 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.